



# Pompiers permanents, volontaires et forestiers

Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu  
de travail – Recommandations intérimaires



*Pour des milieux de travail en santé*  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

Dernière mise à jour le **23 juin 2020** : modifications apportées **en jaune**.

Ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire est confirmée par les autorités de santé publique. Selon les connaissances actuelles, il est connu que la maladie peut être transmise par des personnes asymptomatiques, porteuses de la maladie. Par conséquent, des mesures préventives sont recommandées en tout temps.

Toute reprise des services non essentiels doit être effectuée de sorte que la transmission de la COVID-19 soit contrôlée. Afin d'éviter une reprise de la transmission, plusieurs conditions décrites [ici](#) doivent être respectées.

Les mesures de prévention recommandées par le gouvernement pour la population générale et les [recommandations de base pour tous les milieux de travail](#) s'appliquent, à moins que des mesures plus restrictives ne soient précisées.

Une attention particulière doit être accordée aux travailleuses enceintes et aux travailleurs avec des conditions de santé particulières. Vous référer aux recommandations suivantes :

[Travailleuses enceintes ou allaitantes](#)

[Travailleurs immunosupprimés](#)

[Travailleurs avec des maladies chroniques sévères](#)

**Attention** : En tout temps, la sécurité des pompiers ne doit pas être compromise ou diminuée par les mesures recommandées ou le port des équipements de protection pour la Covid-19. Une évaluation de la situation doit être faite avant toute intervention.

## Aménagement du mode et du temps de travail

Afin de protéger la santé des employés et de ceux qui fréquentent le milieu de travail, il est demandé aux employeurs et aux travailleurs de respecter les consignes d'isolement (retour de voyage, cas de COVID-19, contacts de cas) et tenir compte des autres contraintes (fréquentation volontaire des écoles, transport en commun limité, etc.) :

- ▶ Favoriser le télétravail.
- ▶ Permettre les horaires flexibles.
- ▶ Revoir les tâches afin de favoriser leur réalisation seul, en équipe restreinte ou selon les nouveaux critères de distanciation.



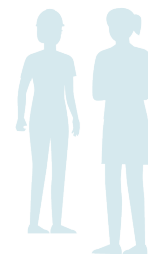
## Triage des travailleurs symptomatiques

- ▶ Aviser les travailleurs de ne pas se présenter au travail s'ils présentent des symptômes suggestifs de la COVID-19 (voir encadré ci-dessous) et appliquer de façon stricte **une politique de non-présence au travail des employés présentant de tels symptômes**. Un questionnaire sur les symptômes peut être passé avant le début de chaque quart de travail pour tous les travailleurs.
- ▶ La prise de température effectuée de manière systématique avant l'entrée au travail n'est pas recommandée. Si elle est prise, cette mesure doit être utilisée avec circonspection et en toute connaissance des limites de détection des cas de COVID-19, pour entre autres les raisons suivantes :
  - ▶ Ce ne sont pas tous les cas de COVID-19 qui présentent de la fièvre;
  - ▶ La fièvre fluctue grandement dans la journée, risque de faux négatifs;
  - ▶ La prise de médicaments contre la fièvre (ex. : acétaminophène, ibuprofène) ou la consommation de boissons froides ou chaudes peut fausser les résultats;
  - ▶ Certains appareils de prise de température peuvent présenter une marge d'erreur significative, comme les appareils sans contact.
- ▶ Par ailleurs, il est nécessaire de former et de protéger adéquatement (gants, masque de procédure et protection oculaire) le personnel qui prend la température.
- ▶ Il est aussi nécessaire d'aviser la clientèle de ne pas accéder aux espaces du milieu de travail s'il y a présence de symptômes.
- ▶ Si un travailleur ou un client commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail :
  - ▶ Lui faire porter un masque de procédure et l'isoler dans un local prévu à cette fin;
  - ▶ Appeler le 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes;
  - ▶ La personne symptomatique devra consulter le [Guide autosoins](#) pour plus de détails. Laisser une copie du guide papier dans le local d'isolement.
- ▶ Les travailleurs ayant été en contact avec la personne symptomatique doivent procéder à une autosurveillance de leurs symptômes en attendant les consignes de la santé publique et appeler le 1 877 644-4545 s'ils développent des symptômes.

### Symptômes de COVID-19

Si vous avez les symptômes suivants, appeler le 1 877 644-4545 :

1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
Apparition ou aggravation d'une toux		Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit)
Fièvre (température de 38 °C et plus, par la bouche)		Mal de gorge
Difficulté respiratoire		Diarrhée
Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût		



## Hygiène des mains

- ▶ Faire la promotion et appliquer l'hygiène des mains en mettant à la disposition des travailleurs le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, serviettes ou papiers jetables, etc.).
- ▶ Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes.
- ▶ Utiliser une solution hydroalcoolique (au moins 60 % d'alcool) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon; tous les travailleurs devraient minimalement pouvoir se laver les mains à l'arrivée et au départ du travail, après avoir touché des surfaces fréquemment touchées (interrupteurs, poignées de porte, micro-ondes, rampes d'escalier, etc.), avant et après les pauses et les repas, lors du passage aux toilettes, à l'entrée et à la sortie des ascenseurs.
  - ▶ Voir l'information de [Santé Canada](#).
- ▶ Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains ou des gants.
- ▶ De façon générale, le port de gants pour prévenir la transmission de la COVID-19 n'est pas recommandé sauf avis contraire, car il risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité. Les gants peuvent se contaminer et ainsi, contaminer la personne qui se touche le visage ou contaminer les différentes surfaces touchées.

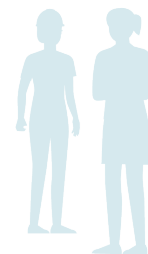
## Étiquette respiratoire

Respecter et faire la promotion de l'étiquette respiratoire : tousser dans son coude replié, ou dans un mouchoir et se moucher dans un mouchoir que l'on jette immédiatement dans une poubelle fermée après utilisation, puis se laver les mains dès que possible.

## Distanciation physique et minimisation des contacts

Plus il y a de contacts entre différentes personnes, plus les risques sont élevés qu'un de ces contacts soient avec une personne contagieuse et donc, plus les risques de transmission de la COVID-19 sont importants. Ainsi, la minimisation du nombre, de la fréquence et de la durée des contacts, ainsi que le respect de la **distanciation physique minimale de deux mètres en tout temps** entre toutes les personnes sont les plus efficaces et doivent être priorisées :

- ▶ Réduire les activités à celles jugées essentielles.
- ▶ Maintenir le nombre de travailleurs présents au minimum absolument requis sur place.
- ▶ Restreindre le nombre de personnes présentes dans le milieu de travail (travailleurs, clients ou tout autre fournisseur ou sous-traitant), en réorganisant le travail et les services.
  - ▶ Éviter la visite des casernes par le public ou toute autre personne non jugée essentielle.
- ▶ Privilégier de petites équipes stables sur des semaines, voire des mois, pour éviter la multiplication des interactions :
  - ▶ Toujours garder les mêmes groupes de travailleur pour le travail en équipe – garder le moins de travailleurs possible dans ces groupes;
  - ▶ Conserver les mêmes travailleurs aux mêmes postes de travail autant que possible et s'assurer d'affecter les travailleurs à un seul site de travail.



- ▶ Éviter les contacts directs (poignées de mains, accolades).
- ▶ Réorganiser les espaces physiques et les activités de travail de manière à respecter la distance physique minimale de deux mètres entre les personnes :
  - ▶ Modifier les méthodes de travail;
  - ▶ Éviter les réunions en présence et les rassemblements. Privilégier des méthodes alternatives comme la visioconférence, des messages téléphoniques ou vidéo préenregistrés.
- ▶ Limiter les sorties et les déplacements au strict nécessaire.

**À noter** : croiser une personne sans contact, dans le corridor ou les escaliers, par exemple, représente un risque faible.

## Travail à moins de deux mètres

Pour les tâches où il est impossible de maintenir une distance minimale de deux mètres avec quiconque pour plus de 15 minutes cumulées dans un même quart de travail, des adaptations doivent être apportées :

### En tout temps, pour toutes les situations :

- ▶ Appliquer de façon stricte l'exclusion du milieu de travail pour les personnes présentant symptômes (point 3).
- ▶ Privilégier des équipes et des horaires stables pour éviter la multiplication des interactions (ex. : revoir les horaires, éviter autant que possible les réaffectations de casernes).
- ▶ Éviter de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication, outils, habits de combat —bunker—, cagoules ou pièces faciales qui n'ont pas été lavés ou désinfectés).
- ▶ Installer une barrière physique adéquate pour séparer le travailleur des autres travailleurs ou de la clientèle lorsque la distance de deux mètres ne peut être respectée : voir les recommandations de l'[IRSST](#) pour des détails sur les barrières physiques.
- ▶ Dans l'impossibilité ou dans l'attente de mettre en place les mesures de distanciation ou une barrière physique :
  - ▶ Le port du **masque de procédure médicale de qualité**<sup>1</sup> et d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est recommandé;
  - ▶ Lorsque le travail ne s'effectue pas auprès du public et que tous les travailleurs qui se trouvent à moins de deux mètres l'un de l'autre portent un masque de procédure de qualité, le port du masque de procédure médicale de qualité seul (sans protection oculaire) est possible.

<sup>1</sup> Idéalement, des masques avec tests de conformité (ASTM) doivent être privilégiés. Pour les détails sur les normes de qualité et pour les critères permettant d'aider l'employeur à choisir les bons masques en situation de pénuries réelles ou appréhendées : voir le [document du comité sur les infections nosocomiales du Québec](#) et le [document sur le choix des masques de procédure](#).



# Porter une attention particulière aux situations suivantes

## Vie en caserne ou dans les roulottes/camps

### ESPACES COMMUNS

- ▶ Dans la mesure du possible, respecter la distance minimale de deux mètres entre les personnes.
- ▶ Retirer les objets non essentiels (revues, journaux, bibelots) des aires communes.
- ▶ Voir la section plus bas : [Nettoyage et désinfection des espaces et des surfaces](#).

### PAUSES ET REPAS

- ▶ Veiller à ce que les mesures de distanciation physique soient appliquées lors des pauses et des périodes de repas (ex. : éviter les rassemblements).
- ▶ Privilégier les repas individuels (« lunch » personnel); dans le cas contraire, respecter les mesures d'hygiène strictes pour les préparateurs d'aliments. Consulter [ces informations du MAPAQ](#).
- ▶ Désigner une seule personne pour faire les courses, ou faire livrer la nourriture, pour minimiser le nombre de sorties.
- ▶ S'assurer que les travailleurs ont accès à des salles assez grandes pour qu'il y ait une distance minimale de 2 mètres entre chacun d'eux. Prévoir des salles supplémentaires au besoin.
- ▶ Si aucune autre salle n'est disponible, modifier les horaires des périodes de repas afin de maintenir un nombre limité de travailleurs dans la salle à manger en tout temps ou demander au personnel pour qui c'est possible de manger à leur bureau.
- ▶ S'assurer que les mêmes groupes de travailleurs mangent en même temps, dans une même salle, jour après jour. Si les travailleurs mangent à l'extérieur de l'établissement, veiller à ce qu'ils respectent la distance minimale de deux mètres entre chacun d'eux.
- ▶ Ne pas partager de la nourriture et des objets (ex. : cigarettes, crayons, cellulaires, monnaie ou billets). En cas de partage d'objets, s'assurer qu'ils sont nettoyés entre les utilisateurs.
- ▶ Ne pas échanger tasses, verres, assiettes, ustensiles.
- ▶ Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon, ou au lave-vaisselle.

### CHAMBRES OU DORTOIRS

- ▶ Réserver un même utilisateur pour chaque lit (éviter les rotations d'utilisateurs).
  - ▶ Si impossible, s'assurer du changement de draps et de taies d'oreillers, nettoyer et désinfecter les têtes/pieds/bordures de lits avec le produit habituel entre chaque utilisateur.
- ▶ S'assurer d'une ventilation adéquate :
  - ▶ Si un système de ventilation mécanique ou un échangeur d'air centralisé : le faire fonctionner de façon continue en mode échange avec un débit augmenté;
  - ▶ Si possible, aérer les chambres et dortoirs en ouvrant fréquemment les fenêtres.
- ▶ L'utilisation des CPAP (appareils pour l'apnée du sommeil) en période de transmission communautaire de la COVID-19 n'est pas recommandée (sauf si chambre seule) en raison des aérosols produits. Selon



l'avis du médecin traitant, certaines conditions médicales peuvent toutefois rendre son utilisation nécessaire.

- ▶ Voir la [fiche suivante de l'INSPQ sur l'utilisation du CPAP](#) pour plus de détails.

#### **ENTRETIEN DES CHAMBRES ET DES DORTOIRS**

- ▶ Si possible, favoriser que chaque utilisateur nettoie son espace personnel (ex. : tête de lit, table de chevet).
- ▶ Si l'entretien ménager est fait par du personnel d'entretien ménager, privilégier les moments où aucun utilisateur ne se trouve dans la chambre ou s'assurer d'être minimalement à deux mètres de distance.
- ▶ Nettoyer avec les produits habituels en portant une attention particulière aux endroits fréquemment touchés (interrupteurs, poignées de porte, etc.).
- ▶ Lors du changement d'utilisateurs, procéder à un nettoyage complet de la chambre ou du dortoir et à une désinfection de la salle de bain après le nettoyage.
  - ▶ Voir l'information de l'[INSPQ](#).

#### **SI UN POMPIER A DES SYMPTOMES ASSOCIES A LA COVID-19**

- ▶ Ne pas procéder à l'entretien habituel de la chambre et lorsque possible, procurer à l'utilisateur le matériel nécessaire pour s'en charger avant son départ.

#### **Après le départ :**

- ▶ Fermer la chambre et attendre au moins trois heures.
- ▶ Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone avant de commencer le nettoyage et la désinfection.
  - ▶ Voir la [fiche suivante](#).

#### **VESTIAIRES**

- ▶ Organiser un horaire pour l'utilisation des vestiaires ou placer une personne responsable de contrôler l'accès aux vestiaires afin d'assurer l'accès au vestiaire à un nombre limité de travailleurs en même temps.
- ▶ Éviter que des files de personnes rapprochées ne se créent à ces endroits.
- ▶ Ne pas partager d'objets (ex. : shampoing).

### **Camions de pompiers et autres véhicules de transport**

- ▶ Pour les véhicules, procéder minimalement entre chaque quart de travail à un nettoyage.
- ▶ Pour le transport des pompiers en camion de service, privilégier les mesures suivantes :
  - ▶ Conserver la même place dans le camion, pour tout le quart de travail, autant que possible;
  - ▶ Nettoyer le tableau de bord, le volant, le bras de transmission et les instruments du véhicule avec des lingettes préimbibées régulièrement lors de l'utilisation des véhicules, et particulièrement dans le cas où une rotation de conducteurs et de co-pilotes devient nécessaire;
  - ▶ Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule;



- ▶ Si la situation le permet (selon la météo, ou sur le retour alors que la sirène n'est pas en action), baisser les fenêtres pour aérer le véhicule.
- ▶ Pour le transport sur de longues distances (pompiers forestiers, unité de sauvetage en milieu non urbain, etc.), privilégier les mesures suivantes :
  - ▶ Toujours avoir les mêmes travailleurs assignés aux mêmes endroits pour chaque transport;
  - ▶ Aménager l'espace pour éviter tout contact physique entre les travailleurs et respecter, dans la mesure du possible, la distance minimale de 2 mètres entre eux (ex. : condamner certains bancs, alterner un banc sur deux, prévoir des transports plus fréquents pour diminuer le nombre de travailleurs par transport ou envisager l'usage un véhicule plus grand);
  - ▶ Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule;
  - ▶ Nettoyer le véhicule avant et après utilisation;
  - ▶ Si la situation le permet (selon la météo), baisser les fenêtres pour aérer le véhicule.

### **Entrées à domicile, dans un lieu de travail ou un lieu public; interventions de désincarcération ou autres interventions nécessitant un contact possible à moins de deux mètres de personnes pendant plus de 10-15 min (ex. : interventions de sauvetage)**

**Les entrées dans des lieux pour cause d'incendie** sont jugées sécuritaires, en raison du port des équipements requis dans de telles situations, incluant l'appareil de protection respiratoire autonome. Les procédures usuelles de décontamination doivent suivre l'intervention.

**Pour les autres circonstances** (ex. : inspection, désincarcération, sauvetage), les mesures suivantes s'appliquent :

- ▶ Réduire les visites d'inspection de domiciles ou d'autres lieux à celles qui sont essentielles;
- ▶ Si doit intervenir à moins de 2 mètres de personnes pour plus de 15 min cumulatives durant un quart de travail, ou si un contact bref à risque d'exposition aux liquides biologiques peut se produire (ex. : sauvetage, désincarcération), ou en cas d'incertitude à ce sujet, AVANT d'entrer dans le lieu ou de procéder à l'intervention :
  - ▶ Le port du **masque de procédure médicale de qualité**<sup>2</sup> et d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est recommandé. Des gants ou un survêtement peuvent être portés lorsque la situation le requiert.
  - ▶ Après l'intervention :
    - ▶ Retirer la protection oculaire et se laver les mains avec une solution hydroalcoolique;
    - ▶ Retirer le masque en le prenant par les élastiques sans toucher au papier et le jeter après usage dans un sac fermé hermétiquement ou une poubelle refermable sans contact et terminer en se lavant les mains avec une solution hydroalcoolique;

---

<sup>2</sup> Idéalement, des masques avec tests de conformité (ASTM) doivent être privilégiés. Pour les détails sur les normes de qualité et pour les critères permettant d'aider l'employeur à choisir les bons masques en situation de pénuries réelles ou appréhendées : voir le [document du comité sur les infections nosocomiales du Québec](#) et le [document sur le choix des masques de procédure](#).



- ▶ Désinfecter l'équipement de protection individuelle réutilisable ainsi que la surface où celui-ci a été déposé en attendant la désinfection (ex. : protection oculaire ou visière, APR) avec un produit adapté à l'équipement;
- ▶ Jeter le sac dans lequel se trouvent les gants jetables, dans l'éventualité où ils sont utilisés, et le masque, ou tout autre matériel jetable;
- ▶ Veiller au lavage des mains avec de l'eau et du savon (savonner minimalement 20 secondes avant de rincer) ou utiliser une solution hydroalcoolique (60 % d'alcool) après l'intervention;
- ▶ Rapporter le sac contenant le survêtement à la maison afin de laver le survêtement à l'eau chaude et avec le détergent habituel. Ne pas secouer le sac. Jeter le sac ou le laver si réutilisable;
- ▶ Se laver les mains.

## Particularités concernant le travail de pompier forestier

- ▶ Les recommandations concernant la vie en camp ou en roulotte, le transport dans différents véhicules et l'intervention à moins de 2 mètres des personnes s'appliquent.
- ▶ Privilégier les équipes les plus stables possible d'intervenants.
- ▶ Dans les interventions, tenter au maximum de toujours conserver la distance minimale de deux mètres entre les pompiers.

## Pour les interventions de réanimation cardiorespiratoire (RCR et DEA)

- ▶ En période de transmission communautaire de COVID-19 confirmée par les autorités de santé publique de la région, les premiers répondants et les premiers intervenants doivent suivre les directives de la Directrice médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence.

▶ De [nouvelles mesures](#) ont été émises le 27 mai 2020.

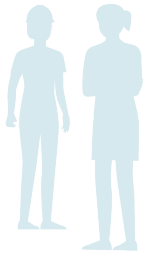
## Secouristes en milieu de travail

- ▶ Pour plus de détails sur les recommandations faites aux secouristes en milieu de travail, voir les [mesures de prévention concernant les premiers secours et premiers soins \(PSPS\) en milieu de travail](#).

## Nettoyage et désinfection des espaces et des surfaces

### Nettoyage seulement

- ▶ Surfaces et objets non fréquemment touchés :
  - ▶ Nettoyer avec les produits généralement utilisés, selon les procédures d'entretien habituelles.
- ▶ Se référer à l'information de l'[INSPQ](#) pour de plus amples informations.



## Nettoyage et désinfection

- ▶ Un nettoyage suivi d'une désinfection est recommandé pour les objets et les surfaces fréquemment touchés (ex. : tables, poignées de porte, interrupteurs, comptoirs, poignées, bureaux, téléphones, accessoires informatiques, équipements policiers), minimalement à chaque quart de travail et lorsque pertinent, entre chaque utilisateur (ex. : téléphone).
- ▶ Laisser un temps de contact suffisant au produit désinfectant pour inactiver le virus (selon les spécifications du fabricant).
- ▶ Voir l'information de [Santé Canada](#) et l'information de l'[INSPQ](#).

## Installations sanitaires et vestiaires

- ▶ Nettoyer et désinfecter minimalement à chaque quart de travail.

## Ports de gants

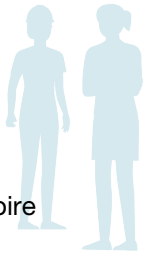
- ▶ Le port de gants imperméables est recommandé pour protéger les mains de l'irritation par les produits utilisés.
- ▶ Éviter de porter les mains gantées au visage.
- ▶ Lors du retrait des gants, les jeter ou les nettoyer si réutilisables et les laisser sécher adéquatement. Se laver les mains immédiatement après.

## Nettoyage et désinfection des zones de travail et des locaux d'isolement temporaires ayant été occupés par des travailleurs infectés (cas confirmés) ou symptomatiques

- ▶ Fermer la zone de travail et le local.
- ▶ Nettoyer et désinfecter la zone de travail et le local utilisé par la personne.
- ▶ Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone concernée.
- ▶ Laisser un temps de contact suffisant au produit désinfectant pour inactiver le virus (selon les spécifications du fabricant).
- ▶ Une fois la désinfection terminée, la zone de travail et le local peuvent être rouverts.

## Lavage des vêtements

- ▶ Retirer les vêtements de travail à la fin du quart de travail, les placer dans un sac de plastique ou de tissu fermé et procéder au lavage à l'eau chaude avec le savon à lessive habituel, idéalement au travail.
- ▶ Si les vêtements doivent être lavés à la maison, ils peuvent être lavés avec ceux de la famille à l'eau chaude avec le savon à lessive habituel.
- ▶ Par contre, les vêtements de travail doivent être transportés dans le sac de plastique ou de tissu fermé, lequel ne doit pas être ouvert par une autre personne de la famille.
- ▶ Éviter de secouer le sac ou le linge au moment où il est placé dans la laveuse.
- ▶ S'assurer d'un séchage adéquat.



- ▶ Pour les vêtements de protection pour la lutte contre les incendies (bunker, cagoule), suivre les procédures habituelles de décontamination et de nettoyage, incluant le port de la protection respiratoire requise. Ces procédures sont jugées suffisantes pour éliminer la contamination possible par le virus.

## Climatisation et ventilation portative

- ▶ Lorsque les conditions le requièrent, les climatiseurs et les ventilateurs sur pied peuvent être utilisés avec précaution en respectant certaines mesures énoncées dans la [fiche suivante](#).

## Information-promotion-formation

Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique devraient être installées aux endroits stratégiques.

Prévoir un plan d'information et de formation des travailleurs et des gestionnaires concernant les mesures de protection et de prévention.

Suivre les formations en ligne disponibles sur les mesures de prévention et de protection à prendre par rapport à la COVID-19 : [COVID-19 et santé au travail](#)

## Prévention de la santé psychologique et des risques psychosociaux du travail

- ▶ En plus de contrôler les risques de transmission de la COVID-19, il est recommandé de veiller également à mettre en place un environnement psychosocial de travail propice à la santé psychologique et à prendre les actions nécessaires pour prévenir la détresse psychologique des travailleurs liée directement ou indirectement à la pandémie.
- ▶ Se référer à la fiche de l'[INSPQ](#) et à l'avis de l'[IRSST](#).

## Plan de lutte contre les pandémies

- ▶ Disposer d'un plan de lutte contre les pandémies adapté au contexte spécifique de son milieu de travail et voir à sa mise en application. Pour vous aider, voir la [publication du MSSS](#) et aussi un [modèle proposé par l'IRSST pour les PME](#).

**Note** : Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SRAS-CoV-2 (Covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

## Pompiers permanents, volontaires et forestiers

---

### AUTEUR

Groupe de travail SAT-COVID-19  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)  
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

### REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'[IRSST](#) et la [CNESST](#) pour leurs commentaires durant le processus de révision de cette fiche.

### CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie Beaulieu

### MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail



© Gouvernement du Québec (2020)

N° de publication : 2978